

≡ PRÉSENTATION

La législation relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs a connu plusieurs modifications importantes ces dernières années.

L'ancien contrat-type de 1992 a tout d'abord cédé la place à de nouvelles conditions minimales de garantie adoptées le 16 avril 2018 et rapidement revues le 5 février 2019.

La loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs a ensuite été modifiée elle aussi. Sous l'influence essentiellement du droit européen, une loi du 31 mai 2017 et une autre datée du 17 mars 2024 sont venues préciser certaines notions et ajouter de nouvelles règles afin de tenir notamment compte de l'essor important de la mobilité dite douce.

La jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, de la Cour de cassation et celle de nos cours et tribunaux ont enfin veillé à préciser la portée des règles précitées.

Ce colloque fait le point sur toutes ces évolutions dans une approche critique et prospective destinée à offrir aux praticiens de l'assurance une vue actualisée de la matière.

≡ INFORMATIONS

■ DATE

Le vendredi 29 mai de 13h45 à 17h30
UCLouvain Auditoire Agora 11
Place Agora, 1348 Louvain-la-Neuve

■ INSCRIPTION

Les droits d'inscription comprennent la participation au colloque, une pause-café, un QR Code parking, ainsi que l'ouvrage qui sera distribué à l'accueil des participants

- **250 €** pour une inscription avec ouvrage
- **150 €** pour une inscription sans ouvrage

La date limite d'inscription est le 22 mai 2026, sous réserve des places disponibles.

■ FORMATION PERMANENTE

Ce colloque est agréé par avocats.be pour 3.5 points de formation, par l'IFJ*, par la FSMA ainsi que par l'IJE pour 3.5 points.

■ RENSEIGNEMENTS

Damien Ugeux
Téléphone : 010/47.47.35
damien.ugeux@uclouvain.be

Par la validation du formulaire d'inscription, le participant s'engage à effectuer le paiement des droits d'inscription. Toute annulation doit être communiquée par email au plus tard trois jours ouvrables avant la date de l'événement. Les droits d'inscription seront dus passé ce délai. Tout participant empêché peut se faire remplacer par la personne de son choix, ou recevoir l'ouvrage par voie postale. Votre adresse e-mail est reprise dans nos bases de données. Ces dernières sont utilisées pour annoncer nos activités et organiser nos colloques et journées d'études. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), vous pouvez avoir accès à cette donnée et, le cas échéant, la faire rectifier ou supprimer.

■ PAIEMENT

Le paiement doit se faire lors de l'inscription via le QR code d'inscription au verso du présent document.

Communication : « Nom – L1.11104.030 – Auto »

La facture vous sera envoyée après l'inscription finalisée.

Les attestations de présence ou de suivi vous seront remises le jour du colloque ou envoyées par mail.

*L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

COLLOQUE

L'ASSURANCE R.C. AUTOMOBILE EN MOUVEMENT : ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES

Sous la coordination de Vincent Callewaert

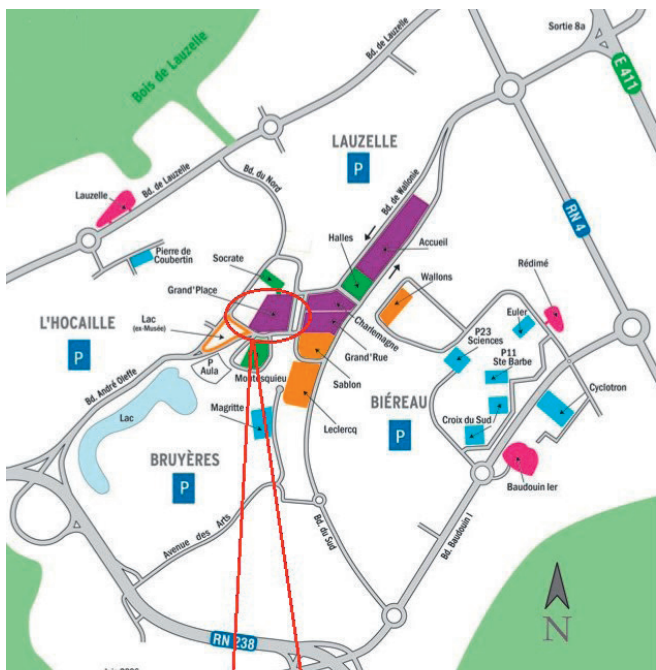
■
Vendredi 29 mai 2026
De 13h45 à 17h30

Auditoire Agora 11
Louvain-la-Neuve

Colloque accessible en distanciel

ACCÈS ET PARKING

Un QR Code de parking vous sera envoyé après inscription. Ce code sera valable exclusivement pour les parkings Grand-Place et Grand-Rue. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'utilisation d'un autre parking. Accès via E411 : sortie 8a, seconde sortie du rond-point. Suivre Parking Grand-Place et Cinéma.



PROGRAMME

Présidence : **Bernard DUBUISSON**

13h15 ■ **Accueil des participants**

13h45 ■ **Mot de bienvenue**
par **Vincent CALLEWAERT**

14h00 ■ **« L'obligation d'assurance »**
Marine BOREQUE
Assistante et doctorante à l'UCLouvain

14h30 ■ **« L'étendue de la garantie d'assurance »**
Catherine PARIS
*Professeure à l'ULiège
Head of Legal institutional (ETHIAS)*

15h00 ■ **« L'action de la personne lésée »**
Thomas DUBUISSON
Avocat au barreau de Liège-Huy

15h30 ■ **Pause**

16h00 ■ **« L'action récursoire de l'assureur »**
Maureen EVERAETS
*Avocate au barreau de Bruxelles
Assistante à l'UCLouvain*

16h30 ■ **« Le Fonds commun de garantie »**
Vincent CALLEWAERT
*Avocat au barreau de Bruxelles
Maître de conférences invité à l'UCLouvain*

17h00 ■ **« L'indemnisation sans responsabilité : l'article 29bis de la loi du 21 novembre 1989 »**
Bernard DUBUISSON
Professeur ordinaire à l'UCLouvain
et **Bertrand DE CONINCK**
*Juge au tribunal de première instance francophone de Bruxelles
Maître de conférences invité à l'UCLouvain*

17h30 ■ **Fin des travaux**

INSCRIPTION

Pour vous inscrire, scannez ce QR code



L'inscription ne sera définitive qu'après réception du paiement.

L'ouvrage sera publié aux éditions Larcier-Intersentia début juin 2026.

Il sera distribué aux participants du colloque à qui nous réservons la primeur.

